



ACADÉMIE
DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Tableau d'avancement au grade de la hors classe, au titre de l'année 2022

Professeurs certifiés
Professeurs de lycée professionnel
Professeur d'éducation physique et sportive
Conseillers principaux d'éducation
Psychologues de l'éducation nationale

Arrêtés collectifs
Données statistiques sexuées



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Tableau d'avancement au grade de la hors classe, au titre de l'année 2022

Professeurs certifiés

Arrêté collectif
Données statistiques sexuées

Tableau d'avancement à la hors-classe au titre de 2022

Corps des professeurs certifiés

Part des femmes dans le corps		Part des femmes dans la classe normale du corps	
Données nationales	Données académiques	Données nationales	Données académiques
65 %	64 %		65 %

Part des femmes dans la hors-classe du corps		
	Données académiques	
	Nombre total	Part des femmes
Agents éligibles à la hors-classe	1081	721 soit 66,6 %
Agents proposés par le recteur	198	132 soit 66,6 %



**Arrêté collectif
Tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade de
professeur certifié hors classe**

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : les 198 professeurs certifiés dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade de professeur certifié hors classe. Ils sont nommés professeur certifié hors classe au 1^{er} septembre 2022.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Libellé discipline de recrutement
GARNIER	GARNIER	OLIVIER	sciences physiques
GABRELLE	GABRELLE	ISABELLE	espagnol
LAROCHE	FERNANDEZ	SANDRINE	sciences de la vie et de la terre
CLEMENT	CLEMENT	PHILIPPE	mathématiques
RAMONET	RAMONET	CHRISTOPHE	anglais
DUPONT	DUPONT	NICOLAS	histoire et géographie
NOEL	NOEL	ALAIN	technologie : gestion
BUDZINSKI	BUDZINSKI	YOURI	physique et électricité appliquée

GUERIN	SANCHEZ	VIRGINIE	anglais
CAMUS	CAMUS	STEPHANE	histoire et géographie
DOREMUS	BOLOT	EUGENIE	lettres classiques
BUSSO	BUSSO	BENOIT	sciences physiques et chimiques
BOYER	PAUTRAT	ISABELLE	mathématiques
FAIVRE	FAIVRE	HERVE	sciences physiques et chimiques
PAQUELIN	PAQUELIN	STEPHANE	histoire et géographie
PREBIN	NICOLAS	CATHERINE	lettres modernes
BOURDON	BARDOZ	CLAIRE	sciences physiques et chimiques
REBILLARD	REBILLARD	ERIC	technologie : gestion
HUBERDEAU	HUBERDEAU	SYLVAIN	histoire et géographie
DUQUE	DUQUE	XAVIER	sciences physiques et chimiques
SIGNORET	LEMONON	RAPHAELE	histoire et géographie
ROCCI	ROCCI	CHRISTOPHE	arts plastiques
LALOE	BARBIER	ANNE SOPHIE	sciences physiques et chimiques
GRUMLER	PERRIN	KARELLE	mathématiques
FUGIER	FUGIER	VERONIQUE	lettres modernes
PEZET	PEZET	WILLIAM	histoire et géographie
LEGIOT	DUPASQUIER	CLAIRE	mathématiques
TACHOT	TACHOT	CELINE	lettres modernes
BOURIANT	CHARAU	CLAIRE	sciences physiques et chimiques
CLER	CLER	FABIEN	histoire et géographie
DUCERRE	VEIGA	SALOME	technologie : gestion
LESEIGLE	LESEIGLE	MATHIEU	philosophie

ALLEGRE	ALLEGRE	SEBASTIEN	mathématiques
GAUMET-THOUMINE	THOUMINE	CLAIRE	allemand
BELMON	BELMON	NATACHA	mathématiques
GUILLEMANT	JOLY	MARIE-PIERRE	éducation musicale et chant choral
COLOMER	COLOMER	MELANIE	lettres modernes
BERTRAND	BERTRAND	REGIS CHARLES R	physique et électricité appliquée
CHATENET	CHATENET	ELODIE	mathématiques
BEUGNIEZ	PELLETIER	BERENICE	anglais
MAMDY	VILLET	MATHILDE	sciences de la vie et de la terre
ANDRIOT-REGNIER	REGNIER	ANNE	sciences et techniques médico-sociales
TRIBOUT	CREPIEUX	SEVERINE	mathématiques
REMY	REMY	BRUNO	anglais
JACQUELIN	COMBARET	LAURE	lettres modernes
COMEAU	PICARD	CELINE	lettres modernes
LORSSERY	LORSSERY	LYDIE	documentation
BELOUET	FAHY	NELLY	anglais
DUMURGIER	BARBAUX	ELODIE	lettres modernes
SAUNOIS	SAUNOIS	PASCAL	mathématiques
JACQUIER	JACQUIER	LOIC	histoire et géographie
RAVIGNOT	RAVIGNOT	CHRISTOPHE	arts plastiques
LEPIN	LEPIN	ANTHONY	sciences physiques et chimiques
LE GOUIL	LE GOUIL	HERVE	éducation musicale et chant choral
FOURE	MATHIEU FOSSEY DE	ELODIE	lettres classiques
ANTOINE	JACQUARD	ANNE	anglais

GOGUEL	RAYNAL	MAGALI	anglais
ROSTAING- PUISSANT	ROSTAING- PUISSANT	MARIE- HELENE	technologie
EL KASEMI	EL KASEMI	ABDELLAH	mathématiques
MARILLER	MARILLER	BEATRICE	espagnol
SACHON	SACHON	GRACIANE	allemand
BOURQUARD	BOURQUARD	DENIS	technologie
BONNARD	BONNARD	CELINE	sciences de la vie et de la terre
TOSELLI	GUENEE	SARAH	espagnol
JACOTOT	JACOTOT	FREDERIC	technologie
VOYE	VOYE	NATACHA	lettres modernes
ZUNIGA	ZUNIGA	JOSEPH	espagnol
FOURNIER	FOURNIER	ALEXANDRA	éducation musicale et chant choral
DEVELLE	DEVELLE	CARINE	sciences physiques et chimiques
DOLE	DOLE	ALEXANDRE	technologie
LEFILS	LEFILS	CORINNE	lettres modernes
CROUE	CROUE	JULIA	documentation
GILLET	FORESTIER	MARIE ANGELE	allemand
BORREGO	BORREGO	CATHERINE	espagnol
TOUISS	TOUISS	NEJMA	lettres modernes
MEURET	MEURET	STEPHANE	histoire et géographie
RUFER	RUFER	CATHERINE	documentation
BURDIN-CHARLET	CHARLET	LUCILE	espagnol
CHAMPANAY	CHAMPANAY	RACHEL	lettres modernes
JAILLET	JAILLET	CAROLE	documentation

LEJEUNE	LEJEUNE	AUORE	italien
DESCOURVIERES	DESCOURVIERES	SEVERINE	lettres modernes
MAHEU	MAHEU	SANDRINE	lettres modernes
BOURGOGNE	BOURGOGNE	SEBASTIEN	sciences de la vie et de la terre
BOUCHARESSAS	MONTAUFIER	SOPHIE	anglais
AUGENDRE	AUGENDRE	VALERIE	histoire et géographie
HERBILLON	HERBILLON	ROMAIN	mathématiques
LEMONNIER	LASSALLE	NADEGE	éducation musicale et chant choral
BOURDELOIE	BOURDELOIE	ERIC	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie informatique
KHEDIM	KHEDIM	BRAHIM	sciences physiques et chimiques
LUKOWITZ	LUKOWITZ	NICOLE	sciences de la vie et de la terre
VANVOSTHUYSE	VANVOSTHUYSE	ANNE	anglais
MEUGNIER	MEUGNIER	SYLVIE	lettres modernes
MOURA	MOURA	DIAMANTINA	espagnol
PITTOIS	PITTOIS	JOHANN	sciences de la vie et de la terre
CAON	CAON	CEDRIC	lettres classiques
ROCHE	ROCHE	JEROME	sciences physiques et chimiques
BRESSAN	BRESSAN	STEPHANIE	histoire et géographie
DINARD	DINARD	GABRIELLE	mathématiques
O'DONOGHUE	O'DONOGHUE	ELINOR	anglais
AHU	AHU	VINCENT	histoire et géographie
GARIMA	GARIMA	BERTRAND	mathématiques
DUNN	DUNN	OPHELIE	anglais

SIMONIN	SIMONIN	MAGALI	sciences physiques et chimiques
GAMBEY	GAMBEY	STEPHANE	sciences physiques et chimiques
BEZOUT	BEZOUT	KARINE	philosophie
GUERIN	GUERIN	MICKAEL	sciences économiques et sociales
CHAGNON	CHAGNON	SEVERINE	mathématiques
GUEVEL	GUEVEL	ANNE	anglais
MASI	MASI	CHRISTOPHE	lettres modernes
EXARE	PETIT	CARINE	économie et gestion option communication, organisation et GRH
MEMBRE	MEMBRE	NELLY	anglais
BOUVET	JEANTY	ISABELLE	histoire et géographie
BOUSSIER	BOUSSIER	FREDERIC	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
PELTE	PELTE	ALEXIS	documentation
MARKOWSKI-DEROT	MARKOWSKI	GAELE	anglais
CAPSIE	CAPSIE	GERALDINE	anglais
SAUTEREAU	SAUTEREAU	AURELIE	sciences de la vie et de la terre
GIRAUDON	GIRAUDON	ANNE	arts appliqués
BARRILLOT	BARRILLOT	ALAIN	histoire et géographie
VADROT	POIGET	DELPHINE	documentation
FIRMIN	FIRMIN	MARION	sciences de la vie et de la terre
BOUDIER	BOUDIER	JEROME	mathématiques
MOREL	MOREL	BERTRAND	mathématiques
PALLOT	BLANCHARD	CELINE	mathématiques
JATTEAU	JATTEAU	SEVERINE	lettres modernes

BARBIER	DUTERTRE	ELOISE	sciences de la vie et de la terre
DELORGE	DELORGE	SYLVIE	lettres classiques
BOUABANE	BOUABANE	NOUREDDINE	histoire et géographie
AUBONNET	AUBONNET	MARIA	espagnol
LOMBARD	LOMBARD	NICOLAS	arts plastiques
DOULOUMA	DOULOUMA	VIRGINIE	éducation musicale et chant choral
BURKHALTER	BURKHALTER	DELPHINE	allemand
LONGO	LONGO	SYLVIE	sciences physiques et chimiques
KOPPE	KOPPE	MICHELE	sciences de la vie et de la terre
ADOM	ADOM	TIEBA	philosophie
GARCHEY-ALCARAZ	ALCARAZ	AURELIE	sciences de la vie et de la terre
MONNIER	MONNIER	VINCENT	sciences de la vie et de la terre
SHARROCKS	SHARROCKS	LAURA	anglais
GASC	GASC	IRIS	documentation
GARCIN	GARCIN	CELIA	lettres modernes
VARRIOT	VARRIOT	STEPHANIE	lettres modernes
LEOHAUD	LEOHAUD	FREDERIC	mathématiques
GUMBS	GUMBS	LYNDA	anglais
BUGUET	MOUSSET	NADEGE	lettres modernes
URIOS	URIOS	SYLVAIN	lettres modernes
PELLETIER	JOLY	DELPHINE	anglais
BERTRAND	BERTRAND	EMILIE	sciences de la vie et de la terre
BERNARD	BERNARD	LAURENCE	technologie
CHARDIN	CHAUX	MARIE-LAURE	histoire et géographie

CARVALHO DE SOUSA	VIEIRA	GEORGES	espagnol
GUILLAS	GUILLAS	JENNY	sciences physiques et chimiques
BUI TEKANT	BUI TEKANT	SAMUEL	documentation
EL MOURTADI	EL MOURTADI	YOUNESSE	technologie
DOFFEMONT	DOFFEMONT	CELINE	lettres modernes
LAMBLOT	ALIX	FREDERIQUE	anglais
RAY	RAY	THIERRY	anglais
DESBROSSES	DESBROSSES	CAROLE	coordination pédagogique et ingénierie de formation
DEAUX	DEAUX	MARIE	lettres modernes
HINDI	ARKHOUCHE	HAYAT	anglais
PRUDHOMME	PRUDHOMME	MARYLENE	lettres modernes
CHABE	CHABE	MINA	anglais
CABUT	CABUT	SYLVIE	anglais
VAUTHIER	VAUTHIER	VERONIQUE	économie et gestion option comptabilité et finance
KOHLER	KOHLER	PHILIPPE	sciences économiques et sociales
GILLOT	GILLOT	MATHIEU	lettres modernes
BENEDIT	BATISSE	LISE	mathématiques
PECHE	CORDARO	MURIEL	anglais
PAULY	PAULY	HENRI	histoire et géographie
PUTIGNY	PUTIGNY	ELISABETH	lettres modernes
MANIERE	MANIERE	PIERRE	histoire et géographie
CLEMENT-MICHOT	CLEMENT	ISABELLE	anglais
VIELLARD	VIELLARD	CLAIRE	anglais
KOPP	KOPP	AURELIE	lettres modernes

SANTI	SANTI	PIERRE	histoire et géographie
DUFFAUT	CLOPIN	ESTELLE	histoire et géographie
BOLLAND	BOLLAND	FABIENNE	mathématiques
RASERA	RASERA	CHRISTOPHE	mathématiques
VAN BOSSCHE DEN	VAN BOSSCHE DEN	NATACHA	histoire et géographie
BARTHES	BARTHES	MARIE-LAURE	histoire et géographie
BIJU-DUVAL	BIJU-DUVAL	FRANCOIS	histoire et géographie
MAES	MAES	ANNE	lettres modernes
EBANO	VANDEBEUQUE	ANNE	lettres classiques
COMTE	COMTE	VALERIE	sciences physiques et chimiques
LAMPS	LAMPS	CARINE	mathématiques
MERCIER	MERCIER	ANNE	sciences de la vie et de la terre
DA SILVA	PETIT	NATHALIE	lettres modernes
PAIANO-TILLIER	PAIANO	NORMA	italien
LACHAT	BRISEBARD	SANDRINE	mathématiques
LAPPE	LAPPE	CATHERINE	anglais
CHABAUD	CHABAUD	SANDRINE	sciences et techniques médico-sociales
QUERE	QUERE	ANNE-GAEL	sciences physiques et chimiques
SERRATRICE DUFUT	SERRATRICE	HELENE	mathématiques
BAUDRY	BAUDRY	MATHILDE	lettres modernes
BOUTTEMY	BOUTTEMY	JASMINE	mathématiques
JONES	BARBA	MERCEDES	espagnol
LUNAUD	MOREAU	DOMINIQUE	documentation
LEGRAND	LEGRAND	PHILIPPE	lettres modernes

Article 2 : le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 11 juillet 2022

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la division
des personnels enseignants,

Pierre-Etienne THEPENIER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Vous pouvez : former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision ; exercer contre cette décision un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; ce recours prorogera le délai du recours contentieux ; exercer contre cette décision un recours gracieux et un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; vous conserverez ainsi la faculté de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la dernière décision intervenue suite au rejet des recours gracieux et hiérarchique.
La ou les décision(s) de rejet peut (peuvent) être implicite(s) – absence de réponse de l'administration pendant deux mois – ou explicite(s).
Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Tableau d'avancement au grade de la hors classe, au titre de l'année 2022

Professeurs de lycée professionnel

Arrêté collectif
Données statistiques sexuées

Tableau d'avancement à la hors classe au titre de 2022Corps des professeurs de lycée professionnel

Part des femmes dans le corps	Part des femmes dans la classe normale du corps
Données académiques	Données académiques
48,1 %	48,4 %

Part des femmes dans la hors classe du corps	Données académiques	
	Nombre total	Part des femmes
Agents éligibles à la hors classe	267	40,4 %
Agents proposés par la rectrice	49	44,9 %

Arrêté collectif
**Tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade de
professeur de lycée professionnel hors classe**

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : les 49 professeurs de lycée professionnel dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade de professeur de lycée professionnel hors classe. Ils sont nommés professeur de lycée professionnel hors classe au 1^{er} septembre 2022.

Nom	Nom patronymique	Prénom	Code discipline
PROVOST	PROVOST	PHILIPPE	2400J
SLIWINSKI	SLIWINSKI-BRALEY	KARINE	8012J
MARTINS	MARTINS	JEAN-PIERRE	4500J
GUICHARD	GUICHARD	OLIVIER	8013J
OUSGHIR	OUSGHIR	ABDELLAH	1315J
SALSI	SALSI	WILLIAM	1315J
HENRIOT	HENRIOT	EMMANUEL	1315J
LEUCART	LEUCART	LAURENT	1315J
GUILLIER	GUILLIER	SEBASTIEN	1315J
GESTE	GESTE	JAMES	1315J
BERTHELOT	BERTHELOT	YVES	0210J
DANCZAK	DANCZAK	ERIC	4500J
BOUSSIN	BOUSSIN	FREDERIC	1315J
LAC	LAC	JEAN-YVES	3010J

Nom	Nom patronymique	Prénom	Code discipline
CHEVALIER	CHEVALIER	BERTRAND	0210J
ARCAMONE	ARCAMONE	DOMINIQUE	8012J
BERUARD	BERUARD	DOMINIQUE	4500J
MUNERET	MUNERET	DOMINIQUE	5200J
TORNAIRE	HAUSSLEIN	ANNE	0222J
DUCHATTEL	DUCHATTEL	PHILIPPE	4500J
PIMET	PIMET	FABRICE	8510J
FEYDEL BELFORT	FEYDEL	ANNE-LISE	0210J
PASQUEREAU	PASQUEREAU	LAURENT	1315J
BON	ARNOUX	ANNE-MARIE	8011J
RAGOIS	RAGOIS	JEAN-LOUIS	8510J
RAVE	BILLARD	SYLVIE	8013J
MAFFRE	MAFFRE	STEPHANIE	0210J
GALLIEN	GALLIEN	LAURENT	1315J
RAIMBAULT	RAIMBAULT	ALEXANDRE	6500J
MARC	GUILLEMIN	NATHALIE	0210J
ORSAT	GUITTER	VALERIE	6500J
LARABI	LARABI	KARIMA	0210J
CLEMENT	CLEMENT	ROSANNA	8012J
LOUSSEREAUX	LOUSSEREAUX	JEROME	6310J
BERNARDIN	DIDIER	CORINNE	8011J
GRAND	DESGOUTTE	STEPHANIE	3010J
REGINSTER	REGINSTER	JEAN-MICHEL	2122J
DE LA CALLE	DE LA CALLE	YANN	4550J
MALBRAND	MALBRAND	MARC	6310J
BARSONI	BARSONI	YVES	4200J
BAILLAIS	CRIBIER	CELINE	8013J
CHEVRIER	CHAPRON	AGNES	0210J
REBILLARD	MOISAN	NATHALIE	8520J
BECAT	AMPILHAC	STEPHANIE	0210J
PARISOT-GERARD	PARISOT	CAROLINE	7200L
PAYA	JONQUOY	HELENE	2200J
PETIT	PETIT	SABINE	0222J
DUCHEMIN	DUBUISSON	NATHALIE	8013J
LAPORTE	LAPORTE	ALEXIA	8013J

Article 2 : le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 6 juillet 2022

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la division
des personnels enseignants,

Pierre-Etienne THEPENIER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Vous pouvez : former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision ; exercer contre cette décision un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; ce recours prorogera le délai du recours contentieux ; exercer contre cette décision un recours gracieux et un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; vous conserverez ainsi la faculté de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la dernière décision intervenue suite au rejet des recours gracieux et hiérarchique.
La ou les décision(s) de rejet peut (peuvent) être implicite(s) – absence de réponse de l'administration pendant deux mois – ou explicite(s).
Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Tableau d'avancement au grade de la hors classe, au titre de l'année 2022

Professeur d'éducation physique et sportive

Arrêté collectif
Données statistiques sexuées

Tableau d'avancement à la hors classe au titre de 2022

Corps des professeurs d'éducation physique et sportive

Part des femmes dans le corps	Part des femmes dans la classe normale du corps
Données académiques	Données académiques
41,9 %	40,4 %

Part des femmes dans la hors classe du corps	Données académiques	
	Nombre total	Part des femmes
Agents éligibles à la hors classe	167	49,1 %
Agents proposés par la rectrice	31	48,4 %

Arrêté collectif
**Tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade de
professeur d'éducation physique et sportive hors classe**

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : les 31 professeurs d'éducation physique et sportive dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade de professeur d'éducation physique et sportive hors classe. Ils sont nommés professeur d'éducation physique et sportive hors classe au 1^{er} septembre 2022.

Nom	Nom patronymique	Prénom
ROUBIO	ROUBIO	CECILE
CHARTIER	CHARPENAY	SANDRINE
BAILLY MAITRE	BAILLY MAITRE	ANNE LAURE
BARBEY	THIBAUT	EMMANUELLE VANE
GIROUX	CANNARD	STEPHANIE
MINOT	MINOT	VIRGINIE
JEANDROT	JEANDROT	NICOLAS
CHAMBARLHAC	CHAMBARLHAC	CLAIRE
AUGUEUX	AUGUEUX	BENOIT
BELLANGER	BELLANGER	XAVIER YVES JOS
BOUCHET	BOUCHET	BERTRAND
MIGEVANT	MIGEVANT	CHRISTOPHE
ENAULT	ENAULT	XAVIER
DUBRET	DUBRET	ANNE
GUERINEAU	SIEVERT	CELINE MARIE AN

Nom	Nom patronymique	Prénom
MATRICON	MATRICON	FRANCK
PELLEGRY	PELLEGRY	SEBASTIEN
FOUCAUT	FOUCAUT	ERIC
CHEVILLARD	CHEVILLARD	LAETITIA
JANICOT	JANICOT	MARIE
ROY	ROY	LAURENT
RIBOULET	RIBOULET	SEBASTIEN
VERNOUD	VERNOUD	CEDRIC
MOREL	MOREL	FRANCK
BENAS	BENAS	PHILIPPE
GARNIER	GARNIER	ARNAUD
MINARD-GIRAULT	MINARD	GENEVIEVE
POUILLOT	LANDROT	SONIA
BARAZZA	BARAZZA	DAVID
BELIARD	BELIARD	VALERIE
THOUMIN	CHAPOTOT	DELPHINE

Article 2 : le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 6 juillet 2022

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la division
des personnels enseignants,

Pierre-Etienne THEPENIER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Vous pouvez : former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision ; exercer contre cette décision un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; ce recours prorogera le délai du recours contentieux ; exercer contre cette décision un recours gracieux et un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; vous conserverez ainsi la faculté de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la dernière décision intervenue suite au rejet des recours gracieux et hiérarchique.
La ou les décision(s) de rejet peut (peuvent) être implicite(s) – absence de réponse de l'administration pendant deux mois – ou explicite(s).
Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr



ACADÉMIE
DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Tableau d'avancement au grade de la hors classe, au titre de l'année 2022

Conseillers principaux d'éducation

Arrêté collectif
Données statistiques sexuées

Tableau d'avancement à la hors classe au titre de 2022

Corps des conseillers principaux d'éducation

Part des femmes dans le corps	Part des femmes dans la classe normale du corps
Données académiques	Données académiques
79,4 %	82,5 %

Part des femmes dans la hors classe du corps	Données académiques	
	Nombre total	Part des femmes
Agents éligibles à la hors classe	63	77,8 %
Agents proposés par la rectrice	12	75 %



**Arrêté collectif
Tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade de
conseiller principal d'éducation hors classe**

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : les 12 conseillers principaux d'éducation dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade de conseiller principal d'éducation hors classe. Ils sont nommés conseiller principal d'éducation hors classe au 1^{er} septembre 2022.

Nom	Nom patronymique	Prénom
BAFFA	BAFFA	CHRISTOPHE
ANDUZE	ROSTAING	CHRISTINE
ANDRADE ALMEIDA	GUILLEMINOT	CELINE
MARTIN THEREAU	THEREAU	VANESSA
JASEY	JASEY	ANNE
BRECQ	BRECQ	EMMANUEL
CARZON VIENNET	CARZON	FABIENNE
MANIERE	MANIERE	DOMINIQUE
BERTRAND	BERTRAND	LAURENCE
LOSDAT	LOSDAT	CHRISTELLE
MISSONNIER	BACHIMONT	VERONIQUE
DISTEL	DISTEL	AURELIE

Article 2 : le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 6 juillet 2022

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la division
des personnels enseignants,

Pierre-Etienne THEPENIER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Vous pouvez : former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision ; exercer contre cette décision un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; ce recours prorogera le délai du recours contentieux ; exercer contre cette décision un recours gracieux et un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; vous conserverez ainsi la faculté de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la dernière décision intervenue suite au rejet des recours gracieux et hiérarchique.
La ou les décision(s) de rejet peut (peuvent) être implicite(s) – absence de réponse de l'administration pendant deux mois – ou explicite(s).
Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr



ACADÉMIE
DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Tableau d'avancement au grade de la hors classe, au titre de l'année 2022

Psychologues de l'éducation nationale

Arrêté collectif
Données statistiques sexuées

Tableau d'avancement à la hors classe au titre de 2022Corps des psychologues de l'éducation nationale

Part des femmes dans le corps	Part des femmes dans la classe normale du corps
Données académiques	Données académiques
89,4 %	92,2 %

Part des femmes dans la hors classe du corps	Données académiques	
	Nombre total	Part des femmes
Agents éligibles à la hors classe	41	95,1 %
Agents proposés par la rectrice	8	100 %



Arrêté collectif
Tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade de
psychologue de l'éducation nationale hors classe

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : les 8 psychologues de l'éducation nationale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade de psychologue de l'éducation nationale hors classe. Ils sont nommés psychologues de l'éducation nationale hors classe au 1^{er} septembre 2022.

Nom	Nom patronymique	Prénom	Spécialité
VERDIER	VERDIER	ISABELLE	EDA
MAITE	MAITE	SAMIRA	EDA
PLEDIT	PLEDIT	CATHERINE	EDA
BROCOT	PALANCHON	SYLVIE	EDO
FOUQUET	FOUQUET	ELIANE	EDO
KECK	KECK	MAGALI	EDA
LAFIANDRA	LAFIANDRA	RACHEL	EDO
OUARTI	REGNAULT	KARINE	EDO

Article 2 : le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 6 juillet 2022

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la division
des personnels enseignants,

Pierre-Etienne THEPENIER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Vous pouvez : former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision ; exercer contre cette décision un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; ce recours prorogera le délai du recours contentieux ; exercer contre cette décision un recours gracieux et un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; vous conserverez ainsi la faculté de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la dernière décision intervenue suite au rejet des recours gracieux et hiérarchique.
La ou les décision(s) de rejet peut (peuvent) être implicite(s) – absence de réponse de l'administration pendant deux mois – ou explicite(s).
Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr